

Pour un impôt d'urgence sur les fortunes,  
les très hauts revenus  
et les entreprises qui tirent profit de la crise.

# CONTRE LE CORONAVIRUS, MOBILISONS LES RICHES !

Face au coronavirus, l'ensemble de la société est mobilisée. Au risque de leur vie, les travailleurs-ses des secteurs indispensables sont là : soignant-es bien sûr, mais également caissier-es de supermarché, éboueur-ses, travailleur-ses des transports, de l'énergie et de l'eau, enseignant-es volontaires pour la garde des enfants des soignant-es... A 20h, nous les applaudissons.

Plus généralement, la grande majorité de la population accepte de ne pas circuler ou de se réunir, car elle comprend le sens de ces restrictions. L'ensemble de la société se mobilise donc ; à l'exception notable, toutefois, des plus riches. Les grandes fortunes, qui naguère rivalisaient pour sauver Notre-Dame, se font toutes petites. Cela n'étonnera personne. Mais le gouvernement a-t-il jugé bon de les contraindre à participer à l'effort collectif ?

Aucunement. Les réquisitions ne sont pas mises en place, alors qu'elles amélioreraient le soin apporté aux malades en accélérant l'arrivée du matériel médical nécessaire. Quant à la loi d'urgence sanitaire, elle ne prévoit rien. C'est l'hypocrisie fondamentale de ce texte tristement voté dans une ambiance d'union nationale, et qui est l'expression de priorités politiques et idéologiques plutôt que sanitaires : le gouvernement va mobiliser sans vergogne le travail (y compris les secteurs non indispensables et particulièrement précaires comme le bâtiment), mais ne fera absolument rien pour aller chercher le capital. Le comble de l'indécence et de l'irresponsabilité viennent à cet égard d'être atteints par M. Darmanin, ministre du budget, qui n'a pas hésité à lancer un « appel aux dons » alors qu'il sait que les sommes en jeu se chiffrent en dizaines de milliards... .

Des moyens extrêmement importants sont en réalité nécessaires pour financer la lutte contre l'épidémie, qu'aucune cagnotte en

ligne ne permettra jamais de financer : pour acheter le matériel et payer les personnels soignants ; pour payer les personnes au chômage et aider les populations précaires face à l'épidémie ; pour construire un système de santé publique capable d'affronter de nouvelles épidémies, en recrutant du personnel soignant, en développant les structures de soin et en investissant dans la recherche médicale ; pour financer enfin des socialisations, qui ne doivent pas se réduire à une énième collectivisation des pertes suivies d'une nouvelle privatisation, une fois l'orage passé.

Nous demandons donc qu'un impôt extraordinaire sur les plus riches soit inclus immédiatement dans les mesures importantes à prendre pour assurer la lutte contre le coronavirus. Cet impôt doit cibler d'une part les plus hauts revenus et les gros patrimoines qui ne contribuent pas aujourd'hui à l'effort consenti par l'ensemble de la société ; d'autre part les entreprises qui profitent de la crise pour générer des profits extraordinaires. Il doit permettre de couvrir a posteriori l'ensemble des dépenses devant être engagées dès maintenant pour lutter contre le virus.

Autrement – le gouvernement l'a déjà annoncé – l'État et sa dette supporteront les coûts de la crise. Cela ne signifie rien d'autre qu'un retour à des mesures dites d'« austérité », encore plus sévères, une fois l'épidémie passée. En dépit des déclarations grandiloquentes du chef de l'État sur les limites de la logique dite « de marché », les conservateurs-riche au pouvoir s'empresseront d'appeler, au nom du sérieux budgétaire, à la réduction des déficits qu'ils auront eux-mêmes créés. Les conséquences sont connues : réduction des salaires des fonctionnaires, nouvel appauvrissement des services publics – dont l'hôpital – , augmentation des inégalités. Soit, entre autres, la pire des manières de préparer la prochaine urgence sanitaire.

Mettre en place  
un impôt exceptionnel  
sur la fortune de 5 %

Élever à 70 %  
la tranche supérieure  
de l'impôt sur le revenu

Taxer à 100 %  
les profits extraordinaires  
des entreprises  
pendant l'épidémie

**On finance la lutte contre le coronavirus,  
On reconstruit un service public de santé solidaire.**

# 1. Mettre en place un impôt exceptionnel sur la fortune de 5 %

Pour lutter contre le coronavirus, un impôt sur la fortune doit être mis en place immédiatement.

## Pourquoi sur les fortunes ?

Pour la justice sociale ! Le combat contre le coronavirus ne peut pas se faire sur le dos des classes moyennes et populaires. Le plus juste est donc de faire contribuer les personnes les plus riches.

De plus, en situation de faible croissance (voire de récession) comme aujourd'hui, les capitaux grossissent plus vite que les salaires et aggravent particulièrement les inégalités. Un impôt progressif sur les patrimoines est donc au moins aussi important qu'un impôt progressif sur le revenu.

## L'ancien Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF)

Avant d'être supprimé par Macron, l'Impôt de Solidarité sur la Fortune comportait six tranches :

Patrimoine (euros)	Taux d'imposition
Moins de 800 000	0%
Entre 800 000 et 1,3M	0,5 %
Entre 1,3M et 2M	0,70 %
Entre 2,57 M et 5M	1 %
Entre 5M et 10M	1,25 %
Supérieur à 10M	1,5 %

## Comment lire un impôt par tranches ?

Comme souvent pour l'impôt par tranches, le taux d'imposition ne s'applique qu'à la tranche ciblée. Par exemple, pour l'ancien ISF, quelqu'un qui aurait une fortune de 2M euros devrait payer 0% pour ses 800 000 premiers euros, 0,5 % pour la part de sa fortune entre 800 000 et 1,3M euros, puis 0,7% sur la part de sa fortune entre 1,3M et 2M euros. Cela est également vrai pour l'impôt sur le revenu.

En 2014 et 2015, cet impôt rapportait à l'Etat environ 5 milliards d'euros. A titre de comparaison, le 31 mars, Macron a annoncé 4 milliards de dépenses pour le matériel médical : masques, respirateurs, médicaments.

Sud éducation 93 revendique le rétablissement de l'ISF. Mais couvrir les dépenses impliquées par la lutte contre le coronavirus, qui excèdent de loin 5 les milliards d'euros, nécessite d'aller plus loin !

## Pour un prélèvement jusqu'à 5 % du patrimoine

Un impôt sur la fortune qui prélèverait 1,5% dans sa tranche la plus élevée (comme l'ancien ISF) ne viendrait même pas prendre le quart des profits générés par une grosse fortune sur une année. En effet, il est possible d'estimer que les capitaux ont eu ces dernières années un rendement en moyenne de 4 % (1). Il faut donc être plus ambitieux et en revendiquant par exemple un impôt à 5 %, qui permettrait de financer plus sérieusement la lutte contre l'épidémie, tout en faisant diminuer les fortunes et les inégalités.

Sud éducation 93 revendique donc la création immédiate d'un impôt exceptionnel sur la fortune de 5 % pour la plus haute tranche.

(1) Picketty, Le Capital au XXIe siècle, p. 318

## Pour une imposition des 10% les plus riches

L'ancien ISF taxait les fortunes à partir de 800 000 euros. Sud éducation 93 revendique l'élargissement de cette assiette aux 10% les plus riches. Ils possèdent en effet plus de 55% des capitaux en France aujourd'hui!

Cela signifierait un impôt sur la fortune qui toucherait les personnes possédant au-delà de 600 000 euros de patrimoine environ. En 2015, en France, le patrimoine médian par personne était de 114 000 euros, et de moins de 2 000 euros pour les 10% des personnes les plus pauvres.

## - Payer les dépenses liées à l'épidémie, notamment :

- **Acheter du matériel médical:** médicaments, respirateurs, masques...

- **Payer les travailleurs-ses indispensables** à la lutte contre l'épidémie ;

- **Payer les travailleurs-ses au chômage** du fait de l'épidémie ;

- **Protéger les populations précaires** face à l'épidémie ;

- **Socialiser** les entreprises qui vont faire faillite et mettre de nombreuses personnes au chômage...

## 2. Élever à 70 % la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu

### L'impôt sur le revenu aujourd'hui

Revenus annuels (euros)	Taux d'imposition
Jusqu'à 10 064	0 %
De 10 064 à 25 659	11 %
De 25 659 à 73 359	30 %
De 73 359 à 157 806	41 %
A partir de 157 806	45 %

L'impôt sur le revenu a rapporté 70 milliards en 2019. C'est très insuffisant face aux coûts de l'épidémie. Ainsi, les seules aides aux entreprises ont coûté 13 milliards pour le seul mois de mars : 11 Ma pour le chômage partiel, 2 Ma pour les aides aux petites entreprises et travailleurs indépendants. Le report de cotisations dues par les entreprises, dont on peut avoir un doute sur le fait qu'elles seront finalement payées, implique un manque à gagner de 32 milliards !

Sud éducation 93 revendique la réorientation immédiate de ces sommes, qui ne doivent pas être des cadeaux aux patronnes mais bénéficier aux travailleurs en activité et privés d'emploi, ainsi qu'à la protection des populations les plus précaires.

Sud éducation 93 revendique également la hausse immédiate de la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu à 72%.

### Pourquoi 70% ?

72% est le taux d'imposition maximum sur les revenus qui ait jamais existé en France. C'était en 1925. Au-delà, le Conseil constitutionnel risque fort de juger cet impôt

anticonstitutionnel car «confiscatoire» (!) comme il l'avait fait fin 2012 à propos d'un impôt à 75% sur les revenus de plus de 1M d'euros. La mesure aurait donc peu de chances de passer dans l'immédiat.

## 3. Taxer à 100 % les profits extraordinaires des entreprises pendant la crise

Certains secteurs économiques vont vraisemblablement faire des profits extraordinaires à l'occasion de la crise, notamment l'industrie pharmaceutique, les producteurs de matériel médical, le commerce et le divertissement en ligne.

Les profits exceptionnels des entreprises de ces secteurs, surprofits que l'on peut évaluer en examinant les bilans comptables des années précédentes, doivent être taxés à 100%. Il n'est pas acceptable de faire de l'argent sur le malheur du monde ! Par ailleurs, certaines de ces entreprises, comme Amazon, n'assurent pas à leurs salariés une protection suffisante sur leur lieu de travail, contribuant ainsi à aggraver une crise dont elles ne paient qu'une partie infime du coût.

Enfin, s'il faut trouver de l'argent pour socialiser les entreprises qui font faillite et vont mettre des milliers de personnes au chômage, pourquoi ne pas en prendre aux entreprises qui tirent profit de la crise ? Même taxées, ces entreprises vont à l'occasion de l'épidémie conquérir d'importants marchés qu'elles pourront rentabiliser plus tard. Difficile donc de les plaindre !

## Et avec l'argent, on peut :

### - Reconstruire un service public de santé solidaire et de qualité :

- **Investir massivement à l'hôpital** : ouvrir des lits supplémentaires, augmenter les effectifs, augmenter les bas salaires.

- **Constituer une industrie publique du médicament et du matériel médical.**

- **Construire un service public de la médecine de ville** : garantir une présence minimum de médecins sur l'ensemble du territoire, en finir avec des dépassements d'honoraires.

- **Interdire la privatisation de la couverture santé** et des «mutuelles» qui font du profit, et mettre en place un système intégralement assuré par la Sécurité sociale.

# Pourquoi c'est possible ?

## Petit historique de l'imposition des plus riches

---

Il existe de nombreux exemples historiques d'impôts progressifs à des taux élevés mis en place à l'occasion de guerres ou de crises. Ces taux d'imposition élevés ont permis de réduire substantiellement les inégalités de richesses.

### Après la Première Guerre mondiale

De nombreux impôts sur la propriété, aux taux avoisinant les 50%, sont mis en place en Italie, en Autriche, en Hongrie ou Tchécoslovaquie.

En France, en 1925, l'impôt sur le revenu montait jusqu'à 72%, alors qu'il était plafonné à seulement 2% en 1914 !

### Après la crise de 1929

En 1932 aux Etats-Unis, Roosevelt met en place un impôt progressif sur le revenu qui subsiste jusqu'en 1980. Sa tranche supérieure sur la période était en moyenne de 81%, avec un pic à 94% (!) en 1944. Sur la même période, l'impôt sur les plus hautes successions était de 75%.

Au Royaume-Uni, entre 1932 et 1980, l'impôt sur le revenu montait jusqu'à 89% pour les plus hauts revenus, et jusqu'à 72 % pour les plus grosses successions.

### Après la Seconde Guerre mondiale

En France, l'ordonnance du 15 août 1945 met en place un impôt progressif sur le patrimoine et sur les profits scandaleux que certain-es avaient fait pendant la guerre.

En 1946-47, au Japon, les plus gros patrimoines sont taxés à 90%, c'est-à-dire quasiment intégralement redistribués.

En Allemagne de l'ouest, à la fin des années 1940, le taux d'imposition des plus hauts revenus est de 90%.

### Par-delà les exemples historiques

Le gouvernement ne se gêne pas pas pour autoriser un temps de travail à 60h hebdomadaires, il fait pression pour que les travailleurs-ses de secteurs non indispensables continuent de travailler au risque de leur santé et parfois de leur vie.

Qui osera donc dire, dans ces conditions, qu'il n'est pas possible de prendre de l'argent à ceux qui n'en ont pas besoin ?

## Et sinon, qui va régler la facture ?

---

Le gouvernement prévoit d'emprunter, avec la bénédiction des néolibéraux qui remettent leurs convictions au placard pour l'occasion. C'est donc la dette de l'Etat, déjà à 100% du PIB environ, qui va payer l'épidémie.

Mais qui va payer ce surplus de dette ? Une fois la crise passée, le gouvernement actuel risque fort de recourir à une super-austérité. C'est-à-dire, une fois de plus, de réduire les dépenses publiques, de détruire un peu plus les services publics et d'augmenter les inégalités.

Ne pas prévoir le financement de l'épidémie, c'est donc donner l'occasion aux forces réactionnaires de lancer une nouvelle austérité, qu'il faudra combattre bien sûr.

D'autres possibilités existent pourtant : créer de la monnaie et faire de l'inflation, ou mieux, refuser tout simplement de payer la dette existante. Ces solutions ont toutefois l'inconvénient d'avoir des conséquences difficilement maitrisables pour les classes moyennes et populaires. A l'inverse d'un impôt exceptionnel sur les plus riches, qui permet de savoir qui est touché.